

préparer au Jubilé de la loi nouvelle. Ce Jubilé de la loi nouvelle est proprement celui où les véritables esclaves, je veux dire ceux que le démon tenait dans la servitude du péché, sont remis dans la pleine et entière liberté des enfans de Dieu ; celui où les pécheurs reconciliés rentrent dans la parfaite jouissance des véritables biens, en recouvrant les mérites qu'ils avaient acquis devant Dieu, et que le péché leur avait fait perdre ; celui où les véritables dettes, j'entends les peines dûes au péché, demeurent éteintes et sont universellement abolies.

Or c'est ce Jubilé, mes frères, que je vous annonce, et dont nous commençons aujourd'hui à célébrer la solennité. Heureux, si nous la célébrons dans un esprit chrétien. Heureux, si tout ce qui était figuré dans le Jubilé autrefois publié par Moïse, s'accomplit en nous. Il s'agit de vous expliquer, en quoi consiste précisément ce Jubilé de la loi de grace, et ce qu'il a de plus essentiel. Le voici : le Jubilé de la loi de grace, est proprement la rémission de la peine temporelle, qui reste à subir au pécheur, après que son péché lui est pardonné. L'Eglise à qui Jésus-Christ a donné le pouvoir de lier et de délier, avec assurance que ce qu'elle déliera sur la terre, sera délié dans le ciel ; l'Eglise qui est la dispensatrice du trésor infini des satisfactions de Jésus-Christ, en vertu du Jubilé remet par grace au pécheur ce que le pécheur, quoique déjà reconcilié avec Dieu, aurait encore dû souffrir dans la rigueur de la justice, pour expier parfaitement son péché. Voilà en deux mots ce qu'il y a de plus important et de capital